

## Foire aux questions

### Appel à projets 2024 de la Fondation Hachette pour la lecture

#### Les critères d'éligibilité

- **Quelles sont les structures éligibles ?**

L'appel à projets est ouvert à tout organisme français d'intérêt général (association, fondation, fonds de dotation, etc.) qui porte un projet agissant en faveur de l'accès à la lecture, au livre, à l'écriture ainsi qu'à la langue française.

Les structures éligibles au soutien de la Fondation Hachette pour la lecture doivent avoir moins 2 ans d'existence comptable, être implantées et déployer leurs actions sur un territoire large (à l'échelle régionale, nationale ou à l'échelle d'une grande agglomération...).

- **Quels sont les projets éligibles ?**

La Fondation Hachette pour la lecture soutient des projets qui débutent et/ou se déroulent au second semestre 2024 (ils peuvent se poursuivre en 2025), s'adressent à un collectif et non à un individu, ont une action inscrite dans la durée ou reproductible ainsi que des objectifs concrets, identifiés et mesurables. Le projet peut se dérouler en France, à l'étranger ou avoir une dimension multi-pays.

La Fondation Hachette pour la lecture ne soutient pas : les demandes de sponsoring et de dons matériels, les structures à but lucratif, les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles), les projets portés par des organismes étrangers, les projets individuels ou étudiants (raids humanitaires, bourses, études, projets de recherche...) et/ou portés par des associations étudiantes, les initiatives à caractère politique ou religieux, ainsi que les événements (ex : tombola, course, salon professionnel, spectacle ou création théâtrale, gala...), à l'exception des manifestations littéraires qui proposent, autour de l'évènement, des actions de promotion de la lecture via notamment des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC).

- **Les structures appartenant à un réseau (départemental, régional, etc.), peuvent-elles déposer une demande de soutien ?**

Pour les structures faisant partie d'un réseau, la demande de soutien doit être effectuée par l'organisme en tête de réseau.

#### L'appel à projets de la Fondation

- **Combien de projets sont lauréats, chaque année ?**

La Fondation Hachette soutient une dizaine de projets par an.

- **Quand les résultats sont-ils annoncés ?**

Les résultats seront annoncés avant l'été.

Les structures sélectionnées pour soutenir par oral leur projet recevront une notification par mail, au plus tard huit jours avant la date fixée pour cette présentation.

Les structures non-sélectionnées seront avisées par mail.

- **Est-il possible de déposer un dossier en dehors de l'appel à projets ?**

Aucun dossier de candidature n'est accepté en dehors de l'appel à projets annuel de la Fondation Hachette, qui aura lieu du 15 janvier et 24 février 2024.

## Foire aux questions

### Appel à projets 2024 de la Fondation Hachette pour la lecture

Les dossiers de candidature doivent être complétés et déposés en ligne sur le site internet de la Fondation Hachette au plus tard le samedi 24 février 2024 à 23h59.

#### Le soutien de la Fondation Hachette pour la lecture

- **Quelle est la nature du soutien apporté par la Fondation Hachette ?**

La Fondation Hachette attribue un soutien financier à des associations sélectionnées dans le cadre de son appel à projets.

- **Quel est le montant de la dotation allouée par la Fondation Hachette ?**

Le montant des dotations attribuées varie en fonction des besoins des associations et des projets présentés.

- **Quand le versement de la subvention est-il effectué ?**

Le versement de la subvention allouée par la Fondation Hachette est effectué entre juillet et septembre.

- **Dans le cas où mon projet est soutenu par la Fondation Hachette, la totalité de la subvention doit-elle être affectée sur l'année en cours ?**

La dotation allouée peut être dépensée sur l'année scolaire 2024/2025, selon les besoins et calendrier du projet soutenu.

- **Le soutien de la Fondation Hachette est-il pluriannuel ?**

La Fondation Hachette établit des contrats de mécénat pour une durée d'un an, afin de donner une impulsion à des projets ambitieux ou qui nécessitent un soutien pour changer d'échelle.

- **Est-il possible d'effectuer une demande de don de livres ?**

La Fondation Hachette apporte uniquement un soutien financier dans le cadre son appel à projets annuel.

#### Le calendrier des projets

- **Le projet présenté doit-il se dérouler sur l'année en cours ?**

La Fondation Hachette ne soutient pas de projet de manière rétroactive, aussi le projet présenté doit débuter et/ou se dérouler au second semestre 2024. Il peut donc avoir déjà démarré et se poursuivre en 2025.

#### La localisation des projets

- **La Fondation Hachette soutient-elle des projets qui se déroulent à l'étranger ?**

La Fondation Hachette soutient des structures dont le siège social est situé en France, mais elle peut apporter son soutien à un projet se déroulant à l'étranger.

- **Les structures souhaitant changer d'échelle pour développer leurs activités à l'échelle régionale ou nationale, sont-elles éligibles ?**

## Foire aux questions

### Appel à projets 2024 de la Fondation Hachette pour la lecture

La Fondation Hachette peut tout à fait soutenir un projet qui est en phase d'amorçage ou qui a vocation à se déployer à l'échelle régionale, nationale ou à l'échelle d'une grande agglomération, etc. Les projets ayant une portée locale sur un territoire restreint ne sont pas éligibles.

#### Candidature(s) à l'appel à projets

- **Une structure peut-elle proposer plusieurs projets ?**

Non, chaque structure ne peut présenter qu'un seul projet par appel à projets.

- **Est-il possible de postuler plusieurs années d'affilées à l'appel à projets de la Fondation Hachette ?**

Il est tout à fait possible de déposer, chaque année, un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets de la Fondation.

L'association peut présenter, d'une année à l'autre, un projet différent ou le même projet. Dans ce dernier cas, il est fortement conseillé de détailler les évolutions survenues.